



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 17 JUN 2009

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 16:20 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck.
Absence(s)	Marianne Pesch-Dondelinger, Richard Schneider (excusés).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Une minute de silence est observée à l'honneur de feu M. Edmond Hahn. M. Hahn a suivi pendant de longues années les séances du conseil comme journaliste.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Acte notarié : échange

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'échange avec les conjoints Reuter de fonds sis à Peppange et Roeser.

L'échange a lieu sans soulte et est effectué dans un but d'utilité publique, plus spécialement dans le cadre du redressement du CR 159B respectivement l'aménagement d'une piste multifonctionnelle. Les frais et honoraires sont à charge de l'administration communale.

2.2 Acte notarié : acquisition

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'acquisition sur les conjoints Reuter d'un immeuble sis à Roeser au prix de 367,00 €.

Le prix immobilier pour les emprises à effectuer dans la rue d'Alzingen à Roeser a été fixé à 495,79 € par are par délibération du conseil du 20 novembre 2000.

3. Convention ASFT pour l'année 2009 relative à la Maison Relais - Avenant

L'avenant à la convention signée le 19 mars 2009 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2009 introduit un régime particulier de facturation pour les activités de vacances en vue de limiter la participation financière des parents.

4. Autorisation d'ester en justice

L'autorisation est demandée pour interjeter appel devant la Cour Administrative du Grand-Duché de Luxembourg à l'encontre du jugement rendu le 29 avril 2009 suite à un recours formé par l'administration communale contre la décision du ministère de l'Environnement de rejeter le recours gracieux introduit par la commune contre l'arrêté

1/07/0062 du 21 mars 2008 autorisant l'exploitation d'une porcherie à Crauthem.

Vote : 7 Oui ♦ 2 Non ♦ 0 Abstention(s)

5. Organisation scolaire 2009/2010 - Règlement d'organisation

L'année scolaire 2009/2010 commencera le mardi 15 septembre 2009 et prendra fin le jeudi 15 juillet 2010.

L'enseignement fondamental comprend neuf années de scolarité, réparties en quatre cycles d'apprentissage.

Le premier cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et deux années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.

Les deuxième, troisième et quatrième cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de deux ans.

6. Maison relais : réorganisation des postes d'encadrement

En complément à la création de postes de salariés à tâche manuelle du 11 février 2009 et à la création de poste d'employé communal du 29 avril 2009 il est procédé à la réorganisation des postes d'encadrement des enfants afin d'adapter le contingent des postes à la situation actuelle de la Maison Relais.

7. Questions orales des conseillers

Edy Reding

- ▶ Il faudrait procéder à la réfection de la chaussée du chantier Sudgaz à Kockelscheuer.

8. Organisation scolaire 2009/2010 - Propositions de réaffectation des candidats (*huis clos*)

Il s'agit de la procédure de nomination sur la première liste des postes vacants.